CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES

ASSEMBLEES GENERALES

CONVOCATION

Vous êtes priés de participer à l'Assemblée Générale ordinaire et à l'Assemblée Générale extraordinaire du Club Olympique de Vincennes qui se tiendront le

Lundi 20 décembre 2021, à partir de 20 h 00, en visioconférence

ORDRE DU JOUR

AG ORDINAIRE

- Rapport moral
- Présentation par l'expert-comptable des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
- Rapport financier
- Quitus au Trésorier
- Questions diverses

AG EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 6 § 5 des statuts de l'Association par l'ajout de la phrase : *« Pour être Président, Vice-Président, Secrétaire Général ou Trésorier, il faut être membre de l'Association depuis au moins cinq saisons, y compris celle de l'élection ».*

Si vous souhaitez participer à ces Assemblées Générales, il est indispensable de vous inscrire auprès du club en adressant un mail à l'adresse suivante : secretariat.covincennes@gmail.com le 16 décembre au plus tard.

Rappel des statuts de l'Association : peut voter lors d'une Assemblée Générale tout adhérent âgé d'au moins seize ans à jour de sa cotisation. Les mineurs de moins de seize ans peuvent être représentés par un de leurs parents ou par leur tuteur légal. Le vote par procuration est admis (trois procurations maximum par personne) mais le vote par correspondance n'est pas admis.

CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES
Stade Léo Lagrange – Bois de Vincennes – route de la Pyramide – 75012 Paris
Tél : 01 43 74 47 99 – 06 63 72 75 06
mail : secretariat.covincennes@gmail.com – site web : www.covincennes.com
CO Vincennes @COVincennes